

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6668

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
 M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
 Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

I. – Le premier alinéa de l'article L. 642-3 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle vérifie que les formations d'ingénieurs en informatique comportent un module relatif à l'écoconception des services numériques. »

II. – Le I du présent article entre en vigueur le premier jour de la rentrée scolaire 2022.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement complète la proposition de la convention citoyenne pour le climat sur la sensibilisation à l'école, par une disposition relative à la formation des ingénieurs informatiques reprenant des éléments de l'article 2 de la proposition de loi transpartisane « visant à réduire l'empreinte environnementale de la France » votée au Sénat le 12 janvier 2021.

Il y aurait actuellement 80 000 postes d'ingénieur informatique vacants selon la Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (Dares). Cette profession est en pleine expansion et va recruter de nouveaux professionnels de manière continue au vue de l'importance croissante du numérique dans nos vies. Les personnes actuellement en formation d'ingénieur informatique auront, dans les années qui viennent, la responsabilité du choix ou de la conception des logiciels et des équipements utilisés ou produits dans le cadre de leur travail. Ils auront un rôle clé dans la transition vers un modèle de sobriété numérique. Afin que ces futurs professionnels puissent effectuer leur métier avec des notions sur l'impact environnemental de leur activité et surtout qu'ils aient les moyens de limiter cet impact, la mise en place d'un module d'enseignement sur ce sujet dans les écoles d'ingénieur nous paraît pertinent.

Cet amendement a été travaillé avec le collectif Green IT